

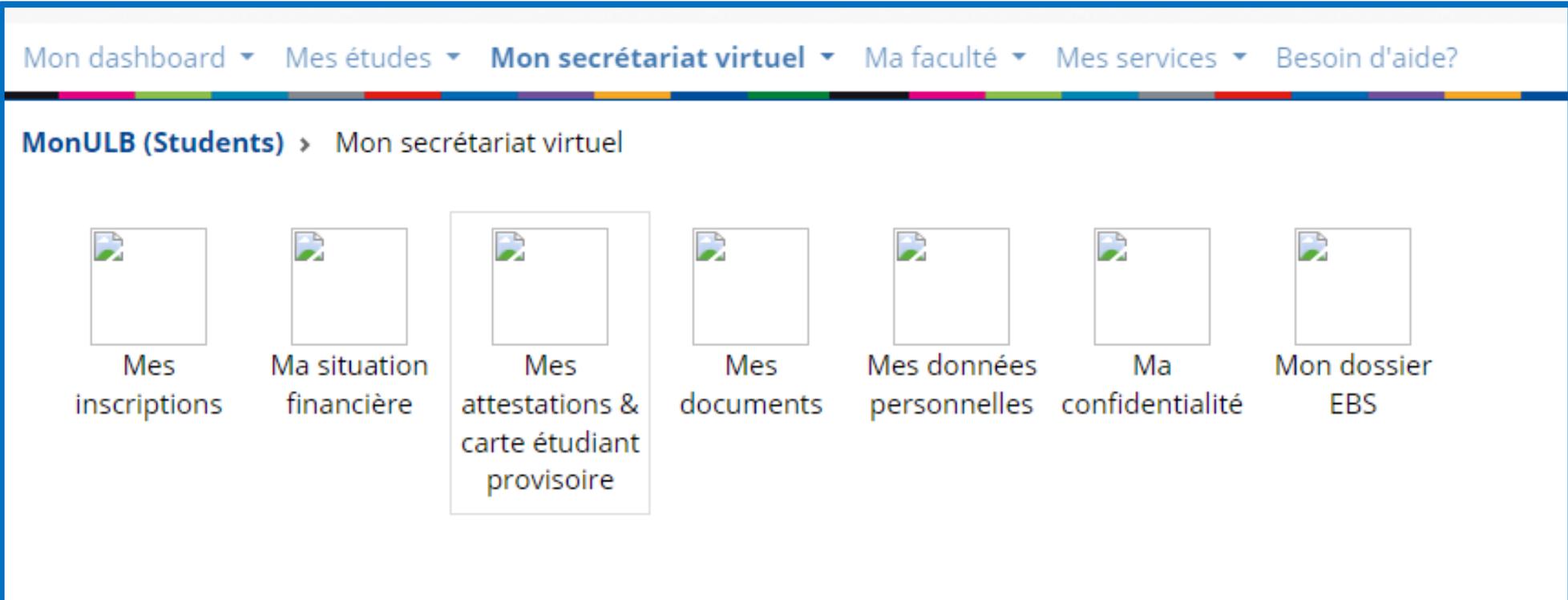
Comment obtenir une dispense provisoire des frais d'inscription suite à une demande auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Pour les étudiant-es belges et assimilé-es, la meilleure procédure est d'introduire votre demande en ligne sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui permettra un traitement rapide et automatisé de votre demande.

Pour les étudiant-es n'ayant pas la possibilité de le faire en ligne pour des raisons de nationalité et/ou d'âge, l'étudiant doit nous transmettre au plus vite l'accusé de réception officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le recommandé postal n'est qu'un justificatif provisoire.

Il faut tout d'abord te connecter à ton portail Mon ULB :

Cliquer sur « mon secrétariat virtuel »

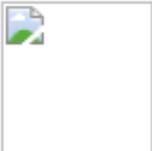


The screenshot shows the 'MonULB (Students)' virtual secretariat interface. At the top, there is a navigation bar with the following items: 'Mon dashboard', 'Mes études', 'Mon secrétariat virtuel' (highlighted in blue), 'Ma faculté', 'Mes services', and 'Besoin d'aide?'. Below the navigation bar, the main content area is titled 'MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel'. It features a grid of seven service tiles, each with a document icon and a label: 'Mes inscriptions', 'Ma situation financière', 'Mes attestations & carte étudiant provisoire' (highlighted with a blue border), 'Mes documents', 'Mes données personnelles', 'Ma confidentialité', and 'Mon dossier EBS'.

Cliquer sur « ma situation financière »

Mon dashboard ▾ Mes études ▾ **Mon secrétariat virtuel** ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > **Mon secrétariat virtuel** > Ma situation financière

 Mes paiements

 Ma demande d'aide financière

Cliquer sur « ma demande d'aide financière »

Mon dashboard ▾ Mes études ▾ **Mon secrétariat virtuel** ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) ▸ **Mon secrétariat virtuel** ▸ **Ma situation financière** ▸ Ma demande d'aide financière

- Mes inscriptions
- Ma situation financière
 - Mes paiements
 - **Ma demande d'aide financière**
 - dossier au Service social étudiants
 - suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles
- Mes attestations & carte étudiant provisoire
- Mes documents
- Mes données personnelles
- Ma confidentialité
- Mon dossier EBS

Ma demande d'aide financière

Le traitement des dossiers, pour l'année académique 2023-2024, se fera à partir du lundi **21 août 2023** au vendredi **26 avril 2024** sous réserve d'un dossier complet.

Toutes les étapes de la procédure à suivre se trouvent sur notre site : ulb.be/sse

Menu Affichage

- Mes paiements
- Ma demande d'aide financière
 - dossier au Service social étudiants
 - **suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles**

Réduction de minerval – Nouvelle procédure pour l'année académique 2023-2024

Suivi de la demande de bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Année académique 2023-2024

Une demande de bourse peut être introduite entre juillet 2023 et le 31 octobre 2023 via le lien de la Fédération Wallonie-Bruxelles (site minerva)

Si tu as introduit une demande de bourse auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que tu souhaites la dispense **PROVISOIRE** du paiement des frais d'inscription en attendant le traitement de ton dossier, télécharge le document de preuve (l'accusé de réception reçu par mail ou courrier ou le recommandé postal) **dans le cadre 1 - Allocation d'études** ci-dessous.

Tu devras par la suite également télécharger la **réponse** à ta demande de bourse, qu'elle soit positive ou négative (RECTO-VERSO).

En cas de refus, télécharge la preuve que tu as introduit un recours pour contester la décision.

Pour toute question, n'hésite pas à nous contacter via reduction.minerval@ulb.be

1. Allocation d'études

Vous avez introduit une demande d'**allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)**, téléchargez l'accusé de réception de demande auprès de la FWB ou la confirmation ou effectuez la demande d'allocation en ligne (Site Minerva) :

- ✓ Accusé de réception bourse FWB(Document Validé)
- ✓ Décision bourse FWB (positive/négative)
- ✓ Preuve d'envoi du recours pour réponse négative FWB (Récépissé postal)



Sais-tu que tu peux aussi obtenir une aide du Service social étudiants ?

Il suffit d'introduire ta demande via l'onglet « **dossier au Service social étudiants** ».

La procédure se trouve sur notre site ulb.be/sse. Il y a une vidéo et un guide pour t'expliquer toutes les étapes à suivre.

Pour toute question, contacte-nous via sse@ulb.be ou par téléphone au 02/650.20.14 aux heures de permanence indiquées sur notre site.

**Tu recevras la confirmation que ton document a bien été traité
par mail sur ton adresse ULB (UNIQUEMENT)**